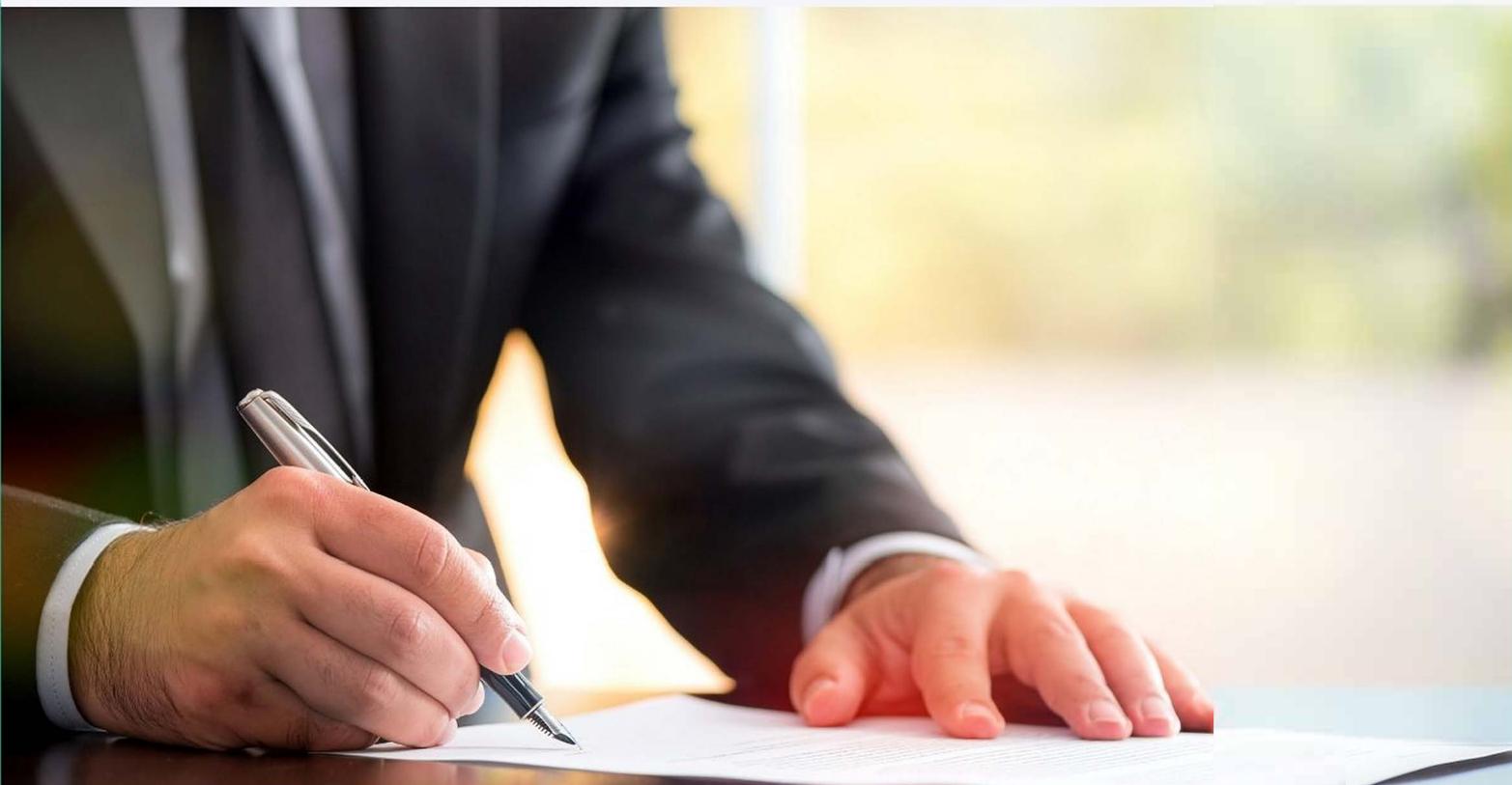




e-COMPROMIS

MON COMPROMIS DE VENTE EN LIGNE



Pré **Pré état daté** *état*
daté



Montant des charges courantes du budget prévisionnel et des charges hors budget prévisionnel payées par le copropriétaire vendeur pour les 2 exercices comptables précédant la vente



Sommes susceptibles d'être dues par l'acheteur au syndicat des copropriétaires



État global des impayés de charges au sein du syndicat des copropriétaires et de la dette vis-à-vis des fournisseurs



Montants de la part du fonds de travaux rattachée au lot principal vendu et de la dernière cotisation versée par le copropriétaire vendeur lorsque le syndicat des copropriétaires dispose d'un fonds de travaux.

Pour informations, l'ensemble de ces documents sont transmis par votre syndic, ces derniers sont facturés.

Un décret du 21 février 2020 fixe désormais un montant plafond pour les honoraires liés à la mutation d'un lot de copropriété à 380EUR TTC maximum.